



Les économies émergentes et l'aide au développement international

Le cas de l'Afrique du Sud

Ce texte est un résumé d'un rapport de recherche préparé par

The South African Institute of International Affairs

**Un des cinq rapports sur le rôle joué par les économies émergentes
dans le financement du développement international**

Janvier 2008

Table des matières

Sommaire	2
1. Un bref historique de l'aide au développement en Afrique du Sud	4
2. Un aperçu des institutions d'aide au développement en Afrique du Sud.....	6
3. Les éléments et les profils de décaissement de l'aide au développement sud-africaine....	10
4. Un aperçu institutionnel de la recherche pour le développement en Amérique du Sud	17
5. La recherche pour le développement en Afrique du Sud : éléments et profils de décaissement.....	18
6. Les liens internationaux dans l'aide au développement sud-africaine	20
7. Les liens internationaux dans la recherche pour le développement sud-africaine	22
8. Conclusion	23
Bibliographie	24

Sommaire

Compte tenu de son dynamisme économique et de l'accroissement de son influence régionale, l'Afrique du Sud est désormais un nouveau bailleur de fonds qui intervient de plus en plus en Afrique à titre de partenaire du développement — surtout par l'entremise du maintien de la paix, de la reconstruction post-conflit et de la recherche pour le développement. À l'époque de l'apartheid, le programme d'aide au développement de l'Afrique du Sud cherchait à acheter un certain respect pour le pays; aujourd'hui, transformé par l'avènement de la démocratie en 1994, il est devenu un instrument de ce qu'il est convenu d'appeler la « renaissance africaine ». L'Afrique du Sud a tenté d'éviter la répétition des hiérarchies traditionnelles des bailleurs de fonds Nord-Sud, en privilégiant un engagement coopératif avec ses partenaires africains.

L'aide au développement demeure une innovation récente, inscrite dans le cadre général du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et dans la vision d'une renaissance africaine. C'est pourquoi l'Afrique du Sud ne dispose d'aucun organisme central pour gérer les nouveaux programmes d'aide au développement du pays. L'aide est octroyée par l'entremise de l'African Renaissance Fund du ministère des Affaires étrangères; de divers ministères [particulièrement la Défense, l'Éducation, les South African Police Services (qui relèvent du ministère de la Sûreté et de la Sécurité), les Affaires étrangères, les Minéraux et l'Énergie, et le Commerce et l'Industrie]; ainsi que d'organismes parapublics et gouvernementaux, et d'autres organismes créés par une loi.

L'Afrique du Sud n'a aucune base de données systématique lui permettant de faire le suivi de l'aide au développement du pays; aucun mécanisme distinct de compte rendu pour les projets de développement; aucune stratégie gouvernementale globale pour orienter l'aide; et aucune ligne directrice générale en matière de fonctionnement (outre l'ARF) pour faciliter la prestation générale de l'aide. Toutefois, le Congrès national africain (ANC), le parti au pouvoir, a récemment proposé de créer la South African International Development Agency (SAIDA), qui relèverait du ministère des Affaires étrangères.

Inspirée par l'idée de la renaissance africaine, l'aide au développement d'Afrique du Sud s'adresse presque exclusivement à d'autres pays africains, et est axée sur l'amélioration générale de la gouvernance et sur des priorités locales telles que la prévention et le règlement des conflits ainsi que le rétablissement post-conflit. Au sein de l'Afrique même, le gros de l'aide au développement de l'Afrique du Sud (quelque 70 %) est destiné à des États membres de la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC). Implicitement, les préoccupations en matière de sécurité sont une priorité tandis que le maintien de la paix est un élément clé des efforts d'aide de l'Afrique du Sud.

En 2006, la valeur des activités d'aide au développement a atteint entre 363 millions USD et 475 millions USD, soit 0,18 % du PIB. Le ministère de la Défense (55 %) et le ministère de l'Éducation (36 %) ont réalisé la plus grande part de ces dépenses. L'aide n'est pas officiellement liée; toutefois, la plupart des projets comptent sur des intrants de l'Afrique du Sud (main-d'œuvre spécialisée et technologie), qui font partie intégrante de leurs activités.

La recherche pour le développement compte pour peu dans l'aide au développement de l'Afrique du Sud; elle relève essentiellement du ministère des Sciences et de la Technologie (MST) et de sa famille d'institutions affiliées : le National Research Fund (NRF), le Council for Scientific and Industrial Research (CSIR), l'Africa Institute of South Africa (AISA) et le Human Sciences Research Council (HSRC).

La plupart de la recherche pour le développement fait intervenir directement du personnel sud-africain, mais le pays ne verse que très peu de financement direct, si tant est qu'il en verse. Bien qu'ils ne soient pas officiellement liés, les projets de recherche pour le développement font habituellement appel à des intrants sud-africains dans le cadre d'entreprises coopératives fondées sur une expertise et des capacités particulières. Par exemple, l'Afrique du Sud participe à des programmes et des projets du NEPAD dans le cadre du Plan d'action consolidé de l'Afrique dans le domaine de la science et de la technologie, élaboré par l'Union africaine (UA). Dans certains cas, l'Afrique du Sud offre aussi

un soutien pratique en hébergeant les secrétariats et les administrations centrales des programmes scientifiques et technologiques du NEPAD et de l'UA, et en fournissant les installations nécessaires à leur fonctionnement.

Depuis 2000, l'Afrique du Sud s'est tournée de plus en plus vers les partenariats tripartites, collaborant avec un bailleur de fonds traditionnel pour offrir une aide au développement à un pays bénéficiaire (habituellement en Afrique). Bien que les attributions et les responsabilités de chacune des parties varient selon le cas, ces dispositions permettent à l'Afrique du Sud de jouer un rôle de plus en plus important sur le continent sans engager d'énormes dépenses ou susciter le ressentiment de ses voisins. En fait, de nombreux bailleurs de fonds considèrent l'Afrique du Sud comme un précieux partenaire en raison de sa situation, de sa culture, de son histoire et de son identité.

On est à mettre au point plusieurs partenariats de ce genre, mais les partenariats trilatéraux avec des institutions et organismes multilatéraux ne sont pas encore chose courante. C'est pourquoi il n'existe aucune politique pour orienter la coopération trilatérale. Chaque ministère forge des partenariats trilatéraux sans vraiment se soucier de coordonner ses activités avec celles des autres ministères et organismes. Toutefois, pour aider à officialiser ces efforts, le Trésor national de l'Afrique du Sud a rédigé un projet de politique trilatérale au début de 2007.

On a attribué le peu de projets bilatéraux et trilatéraux de recherche pour le développement en Afrique, comparativement au grand nombre de projets traditionnels, au nombre restreint de gouvernements et de ministères africains qui demandent des partenariats en matière de recherche pour le développement et qui sont en mesure de les gérer. La majorité des projets semblent être réalisés en utilisant les fonds des bailleurs de fonds et l'expertise sud-africaine, ou être cofinancés par des bailleurs de fonds et l'Afrique du Sud, en faisant appel à l'expertise sud-africaine. Certains partenariats sont conclus avec des départements de diverses universités et des organismes de recherche affiliés.

On pourrait faire bien des choses pour améliorer le suivi et l'évaluation de l'aide au développement en Afrique du Sud. L'aide au développement y est fortement décentralisée et ne saurait être considérée comme un programme national unique. Toutefois, si l'on surveillait, coordonnait et canalisait l'aide au développement du pays, on pourrait grandement améliorer ses répercussions et son efficacité et lui permettre de jouer un rôle de premier plan pour accroître la place et la visibilité de l'Afrique du Sud sur le continent.

Malgré ce défi, la contribution de l'Afrique du Sud à l'aide au développement (en pourcentage du RIB) est égale à celle de plusieurs des principaux pays en développement. Et grâce aux recommandations de la conférence sur les politiques de l'ANC et au soutien accordé par le Trésor national pour officialiser encore davantage l'aide au développement, il semble que les activités de l'Afrique du Sud à titre de partenaire du développement augmenteront rapidement. Pour l'Afrique du Sud, le défi est de gérer l'évolution de son aide au développement de manière à atténuer certaines des perceptions et préoccupations négatives au sujet des motifs du pays sur le continent, tout en faisant progresser la paix, la stabilité et le développement, en augmentant son influence politique et en défendant ses intérêts commerciaux.

Le rapport comprend sept grandes sections. La première donne un aperçu historique des programmes d'aide au développement de l'Afrique du Sud. Les deuxième et troisième présentent brièvement les mécanismes institutionnels, les éléments et les profils de décaissement de l'aide sud-africaine, axée particulièrement sur la recherche pour le développement. Suit, dans les sixième et septième sections, un examen des liens internationaux dans l'aide au développement sud-africaine et des programmes de recherche pour le développement.

1. Un bref historique de l'aide au développement en Afrique du Sud

L'avènement de la démocratie en Afrique du Sud, en 1994, a engendré une transformation des relations du pays avec les autres pays africains. Depuis lors, la politique étrangère de l'Afrique du Sud a élevé la relation du pays avec les autres nations africaines au rang de priorité. À ce titre, l'Afrique du Sud espère, grâce à ses antécédents, à sa puissance économique, et à ses institutions et compétences, jouer un rôle de premier plan à titre de moteur de la croissance, du renforcement des capacités humaines et de la liberté politique sur le continent. L'engagement de l'Afrique du Sud à l'égard du continent repose sur trois piliers : le renforcement des institutions africaines, sur le plan régional et continental; l'appui à l'exécution du programme de développement socioéconomique de l'Afrique, le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD); et l'amélioration des relations politiques et socioéconomiques bilatérales par l'entremise du dialogue et de la coopération.

L'aide au développement avant 2000

L'aide au développement de l'Afrique du Sud a débuté par les efforts plutôt inefficaces déployés par le régime de l'apartheid visant à appuyer plusieurs pays de l'Afrique (le Lesotho, le Gabon, la Côte d'Ivoire, la Guinée équatoriale et les Comores) et le Paraguay, qui entretenait des relations étroites avec l'Afrique du Sud. L'effort s'inscrivait dans la tentative de l'Afrique du Sud de se faire des amis et d'acheter des votes aux Nations Unies. L'aide au développement, qui était régie essentiellement par l'Economic Co-operation Promotion Loan Fund Act de 1968 (telle que modifiée par l'Economic Co-operation Promotion Loan Fund Amendment Act, de 1986), a aussi servi à appuyer les Bantoustans — des mini-États non viables créés pour étayer la fiction voulant que les Sud-Africains de race noire possédaient un lieu où ils pouvaient s'exprimer sur le plan politique.

Sur le plan institutionnel, cet appui était accordé par l'entremise du Development Assistance Program, hébergé au sein d'une direction générale du ministère des Affaires étrangères. Le programme comportait une aide directe au développement pour des projets particuliers, d'où était absente, ou presque, la recherche pour le développement. Les fonctionnaires du ministère font remarquer que le programme répondait à des demandes d'aide directes des pays bénéficiaires et des Bantoustans. En ce qui a trait aux Bantoustans, toutefois, le programme aurait été un volet du programme général de la politique intérieure de l'époque.

L'aide au développement après 2000

Le Development Assistance Program s'est poursuivi après les premières élections démocratiques, en 1994, mais il ne comportait plus d'aide aux Bantoustans, puisque ces mini-États ont été dissous et réintégrés à l'Afrique du Sud après la transition négociée. À mesure qu'évoluait le contexte politique de l'Afrique du Sud avec l'instauration de la démocratie, le pays a délié son aide au développement. À la fin de 2000 toutefois, le programme a été aboli et remplacé par l'actuel African Renaissance and International Co-operation Fund, ou African Renaissance Fund (ARF), comme on l'appelle communément.

L'African Renaissance and International Co-operation Fund Act (loi n° 51 de 2000) a été adoptée le 22 janvier 2001. Le préambule de la loi affirme que l'ARF vise à accroître la coopération entre l'Afrique du Sud et d'autres pays, particulièrement des pays africains — grâce à la promotion de la démocratie, à la bonne gouvernance, à la prévention et à la résolution des conflits, au développement et à l'intégration socioéconomiques, à l'aide humanitaire et au développement des ressources humaines. L'ARF a été aussi conçu de manière à permettre une transition sans heurts entre les activités d'aide au développement de l'ancien régime et celles du gouvernement démocratique.

L'ARF ne compose toutefois qu'un faible pourcentage du budget total de l'aide au développement de l'Afrique du Sud — 3,8 % en 2002 et 3,3 % en 2004¹. Le gros de l'aide offerte depuis 2000 l'a été par divers ministères du gouvernement. En fait, au moins la moitié des ministères du gouvernement national sont engagés dans tout un éventail de projets sur le continent². Par conséquent, bien que la valeur de l'ARF ait considérablement augmenté

¹ Pour plus de détails, voir la section sur les décaissements ci-dessous.

² Données d'entrevue, juillet 2007.

depuis ses débuts, elle demeure de loin inférieure à celle des activités réalisées par les ministères. En fait, si l'on ajoute ces activités ministérielles à celles des autres organismes créés par une loi telle que l'Independent Electoral Commission, des organismes parapublics et des organismes financés par le gouvernement et des organismes affiliés tels que le Human Sciences Research Council, la proportion que représente l'ARF est encore plus faible.

Un partenaire du développement

L'Afrique du Sud souhaite être qualifiée de partenaire du développement et non pas de bailleur de fonds ou de nouveau bailleur de fonds. On utilise le terme « partenaire du développement » en raison de la sensibilité de l'Afrique du Sud à la perception du continent voulant que l'Afrique du Sud puisse être en train de jouer à nouveau le rôle d'économie dominante dans les relations coloniales, et parce que l'Afrique du Sud est aussi un bénéficiaire d'aide et d'aide au développement. En fait, les responsables sud-africains soutiennent que la réflexion sur le rôle que souhaite jouer leur pays dans le monde en développement n'est pas terminée³.

³ Données d'entrevue, juillet 2007.

2. Un aperçu des institutions d'aide au développement en Afrique du Sud

En Afrique du Sud, l'aide au développement est sous l'emprise de groupes appartenant à trois domaines : les institutions primaires, les organismes de coordination et les fonctions exécutives.

Les principales institutions

En Afrique du Sud, aucun organisme central n'est chargé de l'aide au développement. Ce sont plutôt trois regroupements gouvernementaux — l'African Renaissance Fund (ARF); les ministères; et les organismes parapublics, les organismes gouvernementaux et d'autres organismes créés par une loi — qui gèrent l'aide au développement. Qui plus est, l'Afrique du Sud n'a pas de base de données systématique pour faire le suivi de l'aide au développement du pays; aucun mécanisme distinct de compte rendu pour les projets de développement; aucune stratégie gouvernementale globale pour orienter l'aide; et aucune ligne directrice générale en matière de fonctionnement (outre l'ARF) pour faciliter la prestation générale de l'aide. Ce vide apparent existe malgré le fait que des douzaines de ministères, d'organismes gouvernementaux et d'organismes parapublics sont engagés dans la prestation de l'aide à d'autres États africains.

En raison de cette dispersion des opérations et du manque de mémoire institutionnelle dans ce domaine, il est impossible de cerner les implications et les répercussions de l'aide fournie par l'Afrique du Sud. De plus, il est difficile pour les chercheurs d'obtenir des renseignements précis sur la portée et la nature de l'aide au développement accordée par l'Afrique du Sud à d'autres pays africains⁴.

L'ARF est le volet le plus visible de l'aide au développement sud-africaine, même s'il ne représente qu'une faible part de l'ensemble du budget de l'aide au développement. Régi par une loi du Parlement, l'ARF relève de la direction générale du NEPAD du ministère des Affaires étrangères, étant donné l'harmonisation entre l'ARF et les projets du NEPAD. Bien que le gros de son financement soit octroyé sous forme de subventions, l'ARF octroie aussi des subventions et des prêts assortis de conditions libérales.

L'autorité relative à l'aide au développement de l'Afrique du Sud est répartie entre plusieurs ministères⁵; près d'une douzaine de ministères gèrent divers projets. Les principaux ministères sont toutefois les suivants :

- la Défense;
- l'Éducation;
- les Services de police sud-africains (relevant du ministère de la Sûreté et de la Sécurité);
- les Minéraux et l'Énergie;
- le Commerce et l'Industrie.

Voici quelques autres ministères qui fournissent de l'aide au développement à des pays d'Afrique :

- la Justice et le Développement constitutionnel;
- les Arts et la Culture;
- la Fonction publique et l'Administration;
- les Entreprises publiques;
- les Travaux publics;
- les Sciences et la Technologie;
- l'Agriculture.

⁴ Données d'entrevue, juillet 2007.

⁵ Il est à nouveau question, dans la section ci-dessous portant sur la recherche pour le développement, des ministères qui privilégient la recherche pour le développement (dont certains fournissent une aide traditionnelle au développement en plus de financer la recherche pour le développement).

Outre ces ministères responsables, un certain nombre d'organismes parapublics et d'autres organismes créés par une loi ont joué ou jouent des rôles de premier plan dans la prestation d'aide à d'autres pays d'Afrique, notamment :

- la Development Bank of Southern Africa (DBSA);⁶
- l'Independent Electoral Commission (IEC);
- l'Industrial Development Corporation (IDC);
- le Human Sciences Research Council (HSRC);
- le National Research Fund (NRF);
- le SA Management Development Institute (SAMDI).

Les organismes de coordination

L'Afrique du Sud n'a pas encore mis en place une structure de coordination générale pour son aide au développement d'autres pays d'Afrique. Toutefois, le pays exerce un suivi des fonds provenant de partenaires de développement étrangers et destinés au développement de l'Afrique du Sud. Ce suivi est effectué par le Development Co-operation Information System (DCIS), une base de données que tient à jour l'International Development Co-operation Chief Directorate (IDC CD), qui relève du Trésor national. L'IDC CD mettra probablement au point un système semblable pour surveiller l'aide au développement versée par l'Afrique du Sud à d'autres pays.

En juin 2007, les participants à une conférence stratégique du parti au pouvoir en Afrique du Sud ont approuvé la création de la South African International Development Agency (SAIDA), qui administrerait un fonds d'aide au développement et qui relèverait du ministère des Affaires étrangères, qui, pour sa part, deviendrait le ministère des Relations extérieures et de la Coopération internationale (le DFR & IC).

On croit que ce concept a l'appui des fonctionnaires du Trésor national; toutefois, ce nouvel organisme ne verrait le jour que dans cinq années. Les fonctionnaires du Trésor national ont donc fait remarquer que des mesures provisoires devraient être adoptées pour améliorer sans tarder la surveillance de l'aide au développement. Ces mesures provisoires pourraient comprendre ce qui suit :

- l'expansion de l'ARF⁷ ou l'application à d'autres ministères des mesures de surveillance auxquelles est soumis l'ARF;
- le renforcement ou l'accroissement de la portée des lois sur l'octroi de crédits pour englober les activités d'aide au développement réalisées par les ministères en Afrique (notamment la modification de la Public Finance Management Act).

Les fonctions exécutives

L'African Renaissance Fund relève du directeur général des affaires étrangères. Le directeur général relève du ministre des Affaires étrangères, qui relève lui-même du Cabinet. Un comité consultatif formule des recommandations à l'intention des ministres des Affaires étrangères et des Finances sur le décaissement des fonds. Le comité consultatif est composé du directeur général des affaires étrangères, de trois membres nommés par le ministre des Affaires étrangères et de deux membres nommés par le ministre des Finances. En pratique, toutefois, on demande parfois aux fonctionnaires de l'ARF de modifier les procédures du fonds pour satisfaire aux demandes des hauts fonctionnaires et des ministres⁸.

Chaque ministère est géré par un directeur général. Bien que les ministres doivent rendre compte des activités ministérielles au Parlement et au Cabinet, les rapports semblent avoir été présentés de manière ponctuelle. Par exemple, le Parlement n'a pas créé de comité pour

⁶ La vision de la DBSA est celle d'une région prospère et intégrée, qui échappe progressivement à la pauvreté et à la dépendance. Son énoncé de mission est d'accentuer les répercussions du développement dans la région en améliorant l'accès au financement du développement, et en intégrant et en appliquant de manière efficace des solutions fondées sur le développement durable. La stratégie est axée sur les rôles de catalyseur, d'intégrateur, de centre d'excellence et de maître d'œuvre stratégique (www.dbsa.org).

⁷ Cette expansion a déjà lieu. Le budget de fonctionnement de l'ARF a triplé depuis 2003.

⁸ Données d'entrevue, juillet 2007.

surveiller l'aide au développement. Une telle surveillance serait effectuée par le Comité des affaires étrangères.

Les organismes parapublics, les organismes gouvernementaux et d'autres organismes créés par une loi relèvent de leur haute direction ou de leurs conseils respectifs, ou encore d'un directeur général et d'un ministre, si l'organisme est affilié à un ministère ou en reçoit son financement. La reddition de comptes financiers et opérationnels est plus claire au sein de l'ARF en raison de sa nature à titre d'unité spécifiquement chargée de l'aide au développement. L'ARF est aussi sujette à des vérifications du Bureau du vérificateur général, un service gouvernemental chargé de surveiller toutes les dépenses de l'État.

En ce qui a trait aux rapports des ministères, on peut décrire deux types de rapports institutionnels : les rapports internes aux ministères et les rapports externes aux ministères. Les deux types de rapports comportent deux parties : les rapports financiers et les rapports généraux sur la nature des activités et leurs répercussions. Sur le plan interne, chaque ministère du gouvernement de l'Afrique du Sud fait rapport à un directeur général. Sur le plan externe, les ministres font rapport au Cabinet et donc au président. Les ministères sont aussi tenus de présenter des rapports aux comités parlementaires compétents et de communiquer l'information que leur demandent officiellement les députés durant les sessions parlementaires.

Bien qu'il existe des structures officielles pour les rapports financiers sur toutes les dépenses ministérielles, les dépenses affectées à l'aide au développement sont difficiles à suivre (que ce soit par les agents des finances des ministères, le vérificateur général⁹ ou le Trésor national) puisqu'elles sont souvent réparties en de multiples postes budgétaires¹⁰. En fait, les ministères n'ont pas de poste budgétaire distinct pour l'aide au développement et ne sont pas tenus de faire rapport sur ce type de dépenses¹¹. Outre ces difficultés, il n'existe aucun procédé pour mesurer les répercussions de l'aide au développement de l'Afrique du Sud.

Par conséquent, il est impossible d'obtenir un portrait précis des activités d'aide au développement de l'Afrique du Sud entreprises par les ministères, et encore moins par l'ensemble de l'appareil gouvernemental. Les répondants croient que cette situation pourrait être corrigée en instaurant des procédures détaillées au sein des ministères pour contrôler l'affectation des fonds d'aide au développement et resserrer l'ensemble des procédures d'attribution des crédits. Il semblerait que de tels efforts soient en cours.

L'aide au développement fournie par la South African National Defence Force (SANDF) et les South African Police Services (SAPS) est toutefois clairement détaillée dans les Annual Defence Year Report et Annual SAPS Year Report du pays.

Les cadres de financement et les mécanismes d'aide au développement

Toute demande officielle d'aide au développement doit être approuvée par la présidence et le Trésor national. Dans de nombreux cas, l'Afrique du Sud utilise des protocoles d'entente (PE) pour créer des partenariats de développement avec d'autres pays africains. Dans d'autres cas, on négocie des traités bilatéraux. Ces traités prévoient parfois la création de commissions binationales pour examiner la coopération sociale, économique et politique. Bien que ces PE et traités relèvent habituellement de la section des affaires juridiques du ministère des Affaires étrangères, les ministères et organismes n'informent pas toujours le ministère des Affaires étrangères de toutes leurs activités d'aide au développement.

L'ARF donne suite aux demandes bilatérales d'aide de la part des pays bénéficiaires. Ces demandes sont acheminées par l'entremise des ministères et de la présidence. L'ARF décaisse des fonds au moyen de deux processus :

⁹ L'ARF a fait l'objet de deux vérifications. En 2001, le vérificateur général s'est penché sur les prêts à long terme non productifs consentis par le prédécesseur de l'organisme. En 2004-2005 et 2005-2006, le vérificateur général a examiné un paiement fait par Sports and Recreation South Africa au tournoi de football de la Coupe d'Afrique des Nations 2002, au Mali. Le rapport a relevé des problèmes sur le plan des appels d'offres et de la facturation, mais n'a recommandé aucune mesure punitive.

¹⁰ Données d'entrevue, août 2007.

¹¹ Certains fonctionnaires ont proposé la création d'un système de postes budgétaires de ce genre. Données d'entrevue, 2007.

- On octroie des prêts ou un autre type d'aide financière conformément à des accords entre les parties et à des propositions de projets, et sur recommandation du comité consultatif, avec l'approbation du ministre des Affaires étrangères (après consultation avec le ministre des Finances).
- Les fonds utilisés pour promouvoir la démocratie et la bonne gouvernance, et pour prévenir et régler les conflits, sont octroyés par le ministère des Affaires étrangères, sur recommandation du comité consultatif et avec l'approbation du ministre des Finances.

Les ministères font souvent appel à des PE et à des traités pour officialiser leur interaction avec des ministères et organismes homologues d'autres pays. Bien que les accords entre deux pays doivent être approuvés par la présidence et le Trésor national, certains projets d'aide au développement sont entrepris sans l'approbation présidentielle. Ces initiatives sont toutefois régies par des accords généraux qui ont été approuvés par le Trésor national et la présidence. Bien que les ministères utilisent leurs budgets généraux pour financer l'aide au développement, le ministère de la Défense a un fonds spécial pour le maintien de la paix, qui lui est affecté par le Trésor national.

3. Les éléments et les profils de décaissement de l'aide au développement sud-africaine

Le programme de l'African Renaissance Fund (ARF) anime l'ensemble des activités et programmes d'aide au développement des ministères, organismes et groupes de l'Afrique du Sud. L'ARF appuie des projets dans les quatre secteurs de programmes d'African Renaissance : la lutte contre la pauvreté, le développement économique, la sécurité et la stabilité. L'aide au développement fournie à d'autres pays d'Afrique prend la forme de projets de coopération et d'aide directe à des initiatives sectorielles particulières plutôt que d'un soutien budgétaire général de base.

L'ARF ne réalise qu'une partie des initiatives d'aide au développement. L'organisme exprime toutefois la vision et la pensée du gouvernement en ce qui a trait à l'aide au développement. Plus précisément, l'ARF permet au gouvernement de définir et de financer :

- la coopération entre l'Afrique du Sud et d'autres pays d'Afrique;
- la promotion de la démocratie et de la bonne gouvernance;
- la prévention et la résolution des conflits;
- le développement et l'intégration socioéconomiques;
- l'aide humanitaire;
- le développement des ressources humaines.

Bien que les visées de l'ARF aient été larges, l'organisme semble déplacer son financement vers des projets de développement de l'infrastructure. L'ARF considère aussi que l'appui à des projets de renforcement des capacités est prioritaire et verse des fonds de démarrage pour de telles initiatives. Par exemple, l'Afrique du Sud a octroyé 6,6 millions ZAR par l'entremise de l'ARF à des projets géochimiques et hydrologiques du ministère des Ressources naturelles du Lesotho. L'argent faisait partie d'un train de mesures d'aide relevant de la Joint Bilateral Commission of Cooperation, un accord de coopération signé par les chefs d'État des deux pays en 2001¹².

Le NEPAD est aussi un élément central du cadre stratégique de l'Afrique du Sud pour l'aide au développement. En fait, le NEPAD, qui est essentiellement une vision et un cadre stratégique pour le renouvellement de l'Afrique, pourrait être considéré comme l'équivalent d'un cadre stratégique national pour l'aide au développement. Le NEPAD continuera de jouer ce rôle, et ses objectifs, principes et priorités continueront d'influencer les activités d'aide au développement de l'Afrique du Sud.

Dans l'ensemble, l'aide au développement de l'Afrique du Sud semble être axée sur le renouvellement de l'Afrique plutôt que sur la stimulation du commerce. En fait, les échanges commerciaux avec la plupart des bénéficiaires de l'aide au développement de l'Afrique du Sud ne sont pas considérables comparativement aux flux commerciaux entre l'Afrique du Sud et ses partenaires commerciaux autres qu'africains.

Il existe d'autres exemples de cette volonté générale de renouvellement de l'Afrique, notamment la volonté du gouvernement de financer des activités telles que la Coupe d'Afrique des Nations (30 millions ZAR) et le Parlement panafricain (113 millions ZAR), et la volonté du pays de renoncer à quelque 43 millions ZAR de prêts à long terme irrécouvrables consentis à des pays en développement en Afrique¹³.

C'est le ministère des Affaires étrangères qui détermine les priorités générales des ministères et organismes du gouvernement. Il a fait de la mise en œuvre du NEPAD une priorité centrale des relations avec les autres pays africains. Chaque ministère élabore ensuite ses propres priorités stratégiques en fonction de ce cadre de la politique étrangère. L'Afrique du Sud

¹² La JBCC vise à favoriser le développement économique du Lesotho afin que ce pays puisse sortir du groupe des pays les moins avancés.

¹³ Quelque 43 millions ZAR en prêts à long terme irrécouvrables ont été convertis en subventions. Ces prêts avaient été accordés aux Comores, au Gabon, au Lesotho, au Mozambique, au Malawi, au Paraguay, à l'Afrique centrale et au Swaziland. Le chercheur n'a pu déterminer avec précision la date de ces prêts.

collabore aussi avec un certain nombre d'organes des Nations Unies et d'organisations multilatérales telles que le PNUD, l'ONUDI, l'OMS, la FAO et le PAM, ainsi qu'avec des ONG telles que la Croix-Rouge.

Les bénéficiaires prioritaires

L'Afrique du Sud ne dispose d'aucune politique pour déterminer la priorité des bénéficiaires. Le schéma d'activité laisse toutefois entendre qu'on cherche avant tout à aider les pays à faire la transition du conflit à la paix. C'est du moins ce que donne à croire l'important engagement pratique et politique de l'Afrique du Sud en République démocratique du Congo (RDC), au Burundi et au Soudan ainsi que, dans une moindre mesure, au Liberia et en Côte d'Ivoire. Cette aide reliée aux conflits est souvent suivie d'une aide en provenance d'autres organismes du gouvernement sud-africain. En fait, les activités de maintien de la paix ouvrent la voie à des formes plus diversifiées d'aide au développement.

Des groupes du secteur privé sont habituellement sur place avant que ne débute le financement du maintien de la paix. Par exemple, il y a longtemps que des sociétés sud-africaines exercent des activités en RDC. De toute évidence, l'Afrique du Sud a intérêt à promouvoir la paix dans ce pays — non seulement en raison de la présence de nombreuses sociétés sud-africaines, mais aussi pour libérer l'énorme potentiel énergétique des nouveaux projets hydroélectriques Inga, sur le fleuve Congo. De telles centrales pourraient répondre aux besoins d'électricité de tous les pays d'Afrique australe et orientale, et permettre à la RDC d'exporter de l'électricité vers l'Afrique du Nord et l'Europe.

Les profils de décaissement

On ne dispose pas de chiffres précis sur l'aide au développement de l'Afrique du Sud. Même les fonctionnaires du gouvernement ignorent ces chiffres en raison du caractère incomplet des rapports. Il n'existe aucune base de données systématique pour le suivi de l'aide au développement de l'Afrique du Sud.

Selon une étude réalisée en 2006 par le Trésor national, l'ensemble des transferts et de l'aide aux pays africains (y compris les transferts à l'Union douanière d'Afrique australe (SACU)) par le Trésor national et par les ministères qui ont répondu au sondage (le tiers d'entre eux), a augmenté d'environ 26 % par année de 2002 à 2004 (de 9,5 milliards ZAR à 15,2 milliards ZAR). Selon les données partielles disponibles pour 2006-2007, les transferts réels et promis à l'Afrique (y compris les États membres de la SACU) semblent avoir augmenté de 25 %, pour atteindre 19 milliards ZAR ou 2,79 milliards USD.

Les dépenses de l'ARF étaient de 50 millions ZAR en 2003-2004 et 2004-2005, de 100 millions ZAR en 2005-2006, de 150 millions ZAR en 2006-2007 et de 215 millions ZAR en 2007-2008. Selon les estimations du ministère des Affaires étrangères, elles atteindront 275,9 millions ZAR en 2008-2009. Les fonctionnaires du ministère font remarquer que les augmentations soutenues ont pour but de recapitaliser et de faire croître l'ARF, dont les fonds sont confiés à la South African Reserve Bank.

Le rapport 2004-2005 de l'ARF indiquait les bénéficiaires et les sommes qui suivent :

Subventions de l'African Renaissance Fund – 2004-2005

Subvention	Valeur (en milliers ZAR)
Projet de renforcement des institutions et des capacités pour le sud du Soudan	7 100
Processus de paix au Burundi	10 000
Programme préélectoral de soutien du public en RDC	3 500
Dialogue des femmes en Afrique australe	3 500
Observateurs pour les élections parlementaires au Zimbabwe	5 000
Reconstruction et développement post-conflit en RDC	25 000
Total des subventions	54 100

Source : Rapport annuel 2004-2005 de l'African Renaissance Fund.

Le rapport 2005-2006 de l'ARF indiquait les bénéficiaires et les sommes qui suivent :

Subventions de l'African Renaissance Fund – 2005-2006

Subvention	Valeur (en milliers ZAR)
Commission sur le terrorisme de l'Africa Institute of South Africa	1 700
Désarmement et élections au Liberia	25 750
Independent Electoral Commission, mission d'observation en RDC	11 000
Assistance humanitaire au Sahara occidental (RASD)	10 000
Appui préélectoral à la RDC	10 000
DPSA	1 400
Total des subventions	59 850

Source : Rapport annuel 2005-2006 de l'African Renaissance Fund.

Transferts de l'Union douanière d'Afrique australe

L'Union douanière d'Afrique australe (SACU) comprend l'Afrique du Sud, le Botswana, la Namibie, le Lesotho et le Swaziland. Il existe aussi une zone monétaire commune (ZMC)¹⁴ qui réunit l'Afrique du Sud, la Namibie, le Lesotho et le Swaziland. Aux termes de l'Accord sur la SACU, renégocié en 2002¹⁵, le fonds commun douanier de la SACU est réparti en fonction d'une formule fondée surtout sur le commerce au sein de la SACU. Puisque l'Afrique du Sud exporte beaucoup plus de biens chez ses voisins qu'elle n'en importe d'eux, la répartition des revenus favorise énormément les autres États. Actuellement, l'Afrique du Sud reçoit environ 10 % du fonds douanier intra-SACU. Le fonds de la taxe d'accise est réparti différemment. Environ 85 % des fonds vont à l'Afrique du Sud, mais ce fonds est plus petit que celui des recettes douanières.

La répartition des revenus fonctionne essentiellement comme suit : tous les droits de douane, la taxe d'accise et les autres droits commerciaux prélevés dans les zones douanières communes sont versés dans un fonds commun. Le coût du financement des organes de la SACU est déduit de ces revenus et le solde est réparti en trois volets :

- Les recettes douanières sont réparties en fonction de la part des importations intra-SACU de chaque État membre.
- Un fonds de développement est financé à hauteur de 15 % des recettes de la taxe d'accise; il est réparti également, ou presque, soit environ 20 % pour chacun des États membres de la SACU. La contribution de l'Afrique du Sud au fond de développement est d'environ 2 milliards ZAR¹⁶.
- Le reste du fonds de la taxe d'accise est réparti entre les États membres en fonction de leur part du PIB de la SACU.

Le Trésor national fait remarquer que les transferts financiers de la SACU et de la ZMC représentaient 87 % de l'ensemble des transferts à l'Afrique en 2004. L'inclusion de tels transferts est apparemment une pratique normale chez les bailleurs de fonds internationaux lorsqu'il s'agit de faire rapport sur l'ensemble de l'aide internationale — bien que celle-ci figurait probablement, selon les définitions du Comité d'aide au développement de l'OCDE, sous la rubrique Autres apports du secteur public (AASP) plutôt que sous la rubrique Aide publique au développement (APD). Ces transferts des AASP ne sont pas destinés au développement, mais ils s'adressent néanmoins aux pays en développement.

On peut toutefois soutenir que les transferts de la SACU ne sont pas des AASP, sauf peut-être le fonds de développement. En fait, ils sont en partie composés des recettes réelles des droits de douane et des taxes d'accise qui reviendraient aux États en cause même en l'absence de l'union douanière, bien qu'à un niveau beaucoup moindre.

¹⁴ La ZMC est fondée sur le Rand sud-africain, auquel sont liées les devises de la Namibie, du Lesotho et du Swaziland.

¹⁵ Le nouvel arrangement est plus démocratique, puisque les petits États ont davantage leur mot à dire concernant le fonctionnement de l'union douanière. On a aussi créé pour la première fois un secrétariat.

¹⁶ Calculs du chercheur corroborés par des chiffres tirés de Flatters and Stern, p. 16, 2006.

Les transferts autres que ceux de la SACU et de la ZMC, qui comporteraient des activités d'aide au développement selon les définitions traditionnelles, représenteraient seulement 13 % (1,976 milliard ZAR) du total de 15,2 milliards ZAR. Ce chiffre comprend toutes les activités de recherche pour le développement. Si cette somme augmentait de 25 % (conformément à l'augmentation globale projetée pour 2005-2006, telle que signalée ci-dessus), elle serait alors de l'ordre de 2,47 milliards ZAR¹⁷.

Toutefois, le calcul ci-dessus est lui-même loin d'être complet. Les données sont fondées sur des renseignements recueillis auprès du tiers seulement des ministères. Les données manquantes comprendraient donc l'aide au développement :

- des autres deux tiers des ministères;
- des organismes parapublics tels qu'Eskom et Telkom;
- des organismes créés par une loi tels que l'Independent Electoral Commission;
- des organismes gouvernementaux pleinement ou partiellement financés tels que le CSIR;
- des organismes gouvernementaux affiliés sur le plan politique et institutionnel, mais jouissant d'un financement autonome, tels que l'IDC et la DBSA.

Une estimation de la proportion de l'aide au développement non comptabilisée dans les constatations de l'étude réalisée par le Trésor national en 2006 indique jusqu'à 30 % de plus. Ainsi, le total de l'aide au développement de l'Afrique du Sud pourrait avoir atteint 3,211 milliards ZAR en 2006. En utilisant les estimations du PIB de 2006 du FMI, ce total représenterait 0,18 % du PIB. Si l'on tenait compte de la contribution estimative de l'Afrique du Sud au volet développement de la SACU (2 milliards ZAR en 2006), ce total passerait à 5 milliards ZAR, ou 0,29 % du PIB de l'Afrique du Sud en 2006 (1,726 milliard ZAR)¹⁸.

Les niveaux futurs de l'aide au développement

Dans le document de discussion sur les relations internationales préparé pour sa conférence d'orientation de juin 2007, le Congrès national africain (ANC) a proposé que l'aide au développement de l'Afrique du Sud soit de l'ordre de 0,2 à 0,5 % du PIB. Cette politique, si elle devait être mise en œuvre, ferait passer le niveau de l'aide au développement de l'Afrique du Sud au-delà de celui de la plupart des pays en développement. Concrètement, et en utilisant les données et les estimations présentées ci-dessus, la politique ferait doubler ou tripler les sommes actuelles affectées à l'aide au développement. Si le niveau actuel est de 0,18 % du PIB, soit 3,211 milliards ZAR, c'est dire qu'on pourrait atteindre le milieu de la fourchette proposée en doublant l'aide actuelle au développement, pour la faire passer de 0,18 à 0,36 % (de 3,211 milliards à 6,422 milliards ZAR).

Les profils de décaissement sectoriels

Le ministère de la Défense (55 %) et le ministère de l'Éducation (36 %) ont effectué le gros des dépenses autres que celles de la SACU/ZMC, qui atteignaient 1,976 milliard ZAR en 2004 (les pourcentages précis sont incertains). Les autres 9 % étaient répartis entre les autres ministères figurant dans l'étude de 2006 du Trésor national : l'Agriculture, la Justice et le Développement constitutionnel, les Arts et la Culture, la Fonction publique et l'Administration, les Travaux publics, les SAPS, le Trésor national (aide à la recherche pour le développement), les Minéraux et l'Énergie, et le Commerce et l'Industrie. Par exemple, le ministère de l'Agriculture et des Affaires foncières et le ministère des Affaires étrangères ont chacun versé plus de 50 millions ZAR sous forme d'aide au développement en 2004¹⁹.

En ce qui a trait à la répartition sectorielle, les activités et les subventions relatives au maintien de la paix et à l'éducation sont les principaux secteurs de soutien, chacun ayant reçu plus de 500 millions ZAR en 2004. La formation et l'assistance technique comprennent, et de loin, le nombre le plus élevé de projets distincts, bien que les sommes individuelles ne soient pas considérables²⁰.

¹⁷ Calculs du chercheur.

¹⁸ Calculs du chercheur.

¹⁹ Présentation du Trésor national au SAIIA, décembre 2006.

²⁰ Présentation du Trésor national au SAIIA, décembre 2006.

L'aide humanitaire

Depuis 1997-1998, l'aide humanitaire sud-africaine a, en règle générale, dépassé le million USD, soit près de 7 millions ZAR (valeur de 2006). Afin d'aider le Mali, le Trésor national de l'Afrique du Sud a toutefois approuvé une affectation spéciale de 170 millions ZAR pour le Programme alimentaire mondial (PAM), en 2002-2003, de 100 millions ZAR en 2003-2004 et de 140 millions ZAR en 2005-2006²¹.

Le gros de l'aide humanitaire de l'Afrique du Sud est fourni par l'entremise des Nations Unies. Le reste passe par l'Union africaine (UA), la Croix-Rouge et l'aide bilatérale. Une relativement forte proportion de cette aide est fournie à des pays d'Afrique, bien qu'on ait aussi aidé la Turquie, Cuba et l'Autorité palestinienne.

De 1995 à 1999, l'appui aux pays africains représentait en moyenne 35 p. 100 du total de l'aide, et de 2000 à 2005, 53 p. 100. Si cette tendance se maintient, les chiffres indiquent que l'aide humanitaire générale atteindra plus de 13 millions ZAR en 2007-2008 et 14 millions ZAR en 2008-2009²².

Les profils de décaissement sur le plan géographique

L'Afrique du Sud a toujours octroyé son aide au développement en grande partie à l'Afrique, même à l'époque de l'apartheid. Cette tendance s'est maintenue et le lancement du NEPAD l'a confirmée. Ce point de mire sur l'Afrique s'applique avant tout aux activités de développement autres que la recherche. On considère même que l'Afrique du Sud jouit d'un avantage comparatif à titre de partenaire du développement — dans la mesure où elle comprend mieux les contextes et les besoins de l'Afrique, étant elle-même un pays africain. On parle ici d'une approche fondée sur le partenariat et la solidarité. Toutefois, il faut souligner que la perception de l'Afrique du Sud sur le reste du continent n'est peut-être pas toujours favorable, et que le pays est sensible aux critiques visant ses interventions.

En général, l'aide est versée à des organismes gouvernementaux et des ministères des pays bénéficiaires. Elle peut aussi servir à appuyer directement des ONG, mais elle est alors invariablement accordée aux termes de PE ou d'accords bilatéraux bien définis, et par l'entremise d'organismes gouvernementaux dans les pays bénéficiaires.

Au sein de l'Afrique, le gros de l'aide au développement de l'Afrique du Sud est orienté vers les États membres de la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC). Ces pays ont reçu 96 % de l'aide sud-africaine en 2004 (14,592 milliards ZAR) lorsqu'on inclut les transferts de la SACU/ZMC, et près de 70 % (1,383 milliard ZAR) lorsqu'on exclut les transferts de la SACU.

Il est probable que cette prépondérance des flux vers les États membres de la SADC se poursuivra. Cette concentration est logique sur les plans tant politique que multilatéral, puisque la SADC et la SACU sont les organismes régionaux auxquels l'Afrique du Sud appartient et que la SADC semble avide de voir progresser son projet d'intégration régionale dans un proche avenir. Lors de la récente rencontre 2007 des chefs d'État de l'UA au Ghana, l'Afrique du Sud a réitéré son appui au renforcement des organisations régionales à titre de seule option viable apte à réaliser le but à long terme qu'est l'unification continentale de l'Afrique.

Un autre facteur géographique qui influe sur les décaissements, bien que récent et relativement limité, est la série d'accords conclus entre l'Afrique du Sud, l'Inde et le Brésil — couramment appelés les accords IBAS. Ces accords portent sur des initiatives de collaboration et un cofinancement dans une foule de domaines. Les domaines d'aide relèvent de la recherche trilatérale pour le développement et non pas de l'aide générale au développement. Chaque membre de l'IBAS finance de la recherche pour le développement dans les deux autres pays au moyen d'un fonds convenu. Bien que la valeur du fonds soit faible (1 million USD), elle pourrait augmenter à mesure qu'évoluera la relation. De plus,

²¹ La valeur du Rand a diminué sans cesse par rapport à celle du dollar américain passant de 0,28 USD en 1995 à 0,096 USD en 2002, avant de remonter jusqu'à 0,16 USD en 2004.

²² Données réunies par le chercheur – Vote sur le budget 2006 du ministère des Affaires étrangères et salle des nouvelles de la FAO.

l'IBAS a créé le fonds IBAS pour aider les pays en développement les plus désavantagés. Chaque pays verse 1 million USD au fonds chaque année.

Les types de projets d'aide au développement

On trouvera ci-dessous des exemples des projets entrepris par les ministères, organismes gouvernementaux et organismes créés par une loi de l'Afrique du Sud. Toutefois, le gouvernement lui-même ne connaît pas vraiment le nombre de projets et d'initiatives en cours. On n'a pas encore tenté de dresser, de manière permanente, la liste complète de ces projets.

La loi qui régit l'ARF a mis en place un cadre et un fondement pour permettre au gouvernement de l'Afrique du Sud de définir et de financer des projets et des programmes relatifs à six principes du cadre réglementaire, à savoir : la coopération entre l'Afrique du Sud et d'autres pays, particulièrement de l'Afrique; la promotion de la démocratie et de la bonne gouvernance; la prévention et le règlement des conflits; le développement et l'intégration socioéconomiques; l'aide humanitaire; et le développement des ressources humaines. On appuie ces projets et programmes grâce à l'octroi de prêts ou à l'offre d'autres types d'aide financière dans le cadre de l'African Renaissance²³.

La participation des ministères

Le ministère de l'Agriculture est fortement engagé dans des projets de renforcement des capacités en Afrique, qui portent souvent sur des mesures phytosanitaires. Ces projets sont habituellement exécutés en collaboration, et le financement est rarement versé directement à d'autres pays africains pour des projets autonomes.

La Reserve Bank a participé à la formation de responsables de la Banque centrale de la RDC. Le Trésor national exécute des programmes de formation auxquels participent des fonctionnaires du Trésor de la RDC et d'autres États africains.

Le ministère de l'Éducation subventionne des étudiants africains conformément à ses obligations aux termes d'un protocole de la SADC sur l'éducation et la formation. Ces bourses sont réservées aux étudiants de niveau supérieur. Les étudiants paient les mêmes frais que les étudiants africains et non les frais plus élevés facturés aux étudiants étrangers. Le ministère a aussi reçu des demandes concernant la formation à l'enseignement des sciences.

Les militaires sud-africains ont appuyé de plus en plus la résolution des conflits sur le continent et la stabilisation des sociétés entreprenant des négociations postconflit. De plus, l'Afrique du Sud, en tant que membre de l'UA et de la SADC, participe à la création d'une force de réserve africaine, de la brigade régionale de la SADC et du centre de préalerte national de la SADC.

La South African National Defence Force, ou SANDF, est actuellement engagée dans d'importantes opérations de maintien de la paix en RDC, au Burundi et dans la région du Darfour, au Soudan. Ces interventions appuient la mission de l'ONU en RDC et les missions de l'UA au Burundi et au Darfour. L'ONU paie les dépenses de la mission en RDC mais l'Afrique du Sud paie la plus grande part des missions au Burundi et au Darfour. L'Afrique du Sud aide aussi la République centrafricaine en fournissant des uniformes, des services de logistique et une formation à ses militaires. La capacité de la SANDF d'accepter de nouvelles opérations de maintien de la paix est toutefois extrêmement restreinte — en raison d'un manque non pas d'argent mais plutôt de personnel.

Les South African Police Services (SAPS), qui relèvent du ministère de la Sûreté et de la Sécurité, ont fourni du personnel et du soutien à bon nombre des pays d'Afrique où sont intervenus les SANDF. Ces opérations sont menées par l'entremise de l'administration centrale des opérations nationales des SAPS en Afrique du Sud. On a entre autres dépêché des observateurs au Darfour et surveillé les élections en RDC et aux Comores.

²³ On trouvera ci-dessous une liste de certains projets et subventions de l'ARF pour 2005 et 2006.

Depuis 2005, le ministère de la Fonction publique et de l'Administration (DPSA) a fourni une aide technique et un financement limité à divers processus de réforme de la fonction publique en RDC. Ces efforts comprennent un recensement des fonctionnaires, la planification et la gestion des ressources humaines, et la mise en place d'un appareil efficace pour la prestation des services. Parmi les autres projets, mentionnons un appui aux initiatives de lutte contre la corruption de la RDC, ainsi que de l'aide pour la création d'un institut national de formation à l'administration publique. Le DPSA aide aussi le Sud du Soudan à renforcer ses capacités dans le secteur public.

Une bonne partie du soutien financier de l'Afrique du Sud à l'UA et au NEPAD passe par le ministère des Affaires étrangères. L'Afrique du Sud paie 15 %, plutôt que les 8,2 % payés auparavant, du budget total de l'UA, depuis janvier 2006. Ces contributions ont atteint 155 millions ZAR en 2006 et 161 millions ZAR en 2007; elles devraient passer à 172,5 millions ZAR en 2008.

Le ministère des Sciences et de la Technologie exécute un programme de coopération internationale et de ressources qui vise à établir et à surveiller des relations bilatérales et multilatérales, et à conclure des accords en matière de sciences et technologie pour renforcer le NSI et permettre la circulation des connaissances, des capacités et des ressources vers l'Afrique du Sud et ses voisins africains.

L'engagement des organismes parapublics, des organismes gouvernementaux et des organismes créés par une loi

Diverses autres entités officielles participent à des activités d'aide au développement. Par exemple, l'Independent Electoral Commission a appuyé des transitions électorales en RDC et au Burundi grâce à de la formation, du matériel et du personnel consultatif. L'Université d'Afrique du Sud appuie actuellement des projets de téléapprentissage dans un certain nombre de pays africains, en réponse aux demandes de formation des fonctionnaires des administrations locales du Sud du Soudan.

4. Un aperçu institutionnel de la recherche pour le développement en Amérique du Sud

En Afrique du Sud, la recherche pour le développement relève essentiellement du ministère des Sciences et de la Technologie (MST) et de sa famille d'institutions affiliées : le National Research Fund (NRF), le Human Sciences Research Council (HSRC), le Council for Scientific and Industrial Research (CSIR) et le Human Sciences Research Council (HSRC). Ces organismes d'exécution fonctionnent parfois de concert avec les ambassades de l'Afrique du Sud dans les pays bénéficiaires.

Ces institutions sont très estimées sur le plan international. En fait, le MST et sa famille d'institutions sont engagés depuis des décennies dans des partenariats de recherche avec des organismes internationaux et des institutions multilatérales. Le travail de recherche pour le développement actuellement en cours fait fond sur cette tradition et sur ces réseaux internationaux.

Un certain nombre d'autres ministères sont aussi engagés dans des activités qu'on pourrait considérer comme reliées à la recherche pour le développement, notamment les ministères de la Santé, de l'Agriculture, du Commerce et de l'Industrie, et des Minéraux et de l'Énergie. Le ministère de l'Éducation a lui aussi participé à la recherche pour le développement par l'entremise de la formation des enseignants (particulièrement des professeurs de sciences) et des universitaires.

Des mécanismes de financement de la recherche pour le développement

Dans la plupart des projets, la recherche pour le développement se fait en collaboration, à partir de l'Afrique du Sud, et fait intervenir directement du personnel sud-africain. Le financement direct de la recherche pour le développement par l'entremise de subventions ou de prêts est très rare, sinon inexistant. Le gros des projets de recherche pour le développement semble être financé par le MST et ses institutions affiliées. Il a été impossible d'obtenir des renseignements détaillés sur les processus et les cadres de financement.

Dans presque tous les cas, toutefois, les fonds provenaient du budget général de l'institution, qui est habituellement composé d'un mélange de fonds provenant du MST et de fonds provenant de travaux à forfait²⁴. Les institutions affiliées au MST concurrencent aussi pour obtenir des marchés du gouvernement sud-africain. En fait, le gouvernement sud-africain est le plus important client de bon nombre d'entre elles²⁵. Bien qu'une quantité importante de travail à forfait soit apparemment effectuée pour des clients des gouvernements africains (aux niveaux national et provincial), ce travail n'est pas considéré comme de l'aide au développement²⁶.

²⁴ Par exemple, le CSIR reçoit environ le tiers de son budget (quelque 400 millions ZAR) de l'État; les autres 800 millions ZAR proviennent de travaux à forfait.

²⁵ Données d'entrevue, juillet 2007.

²⁶ On effectue aussi du travail à forfait pour le NEPAD, des organismes de développement étranger et des clients du secteur privé.

5. La recherche pour le développement en Afrique du Sud : éléments et profils de décaissement

L'Afrique du Sud a choisi d'harmoniser sa politique étrangère et son aide au développement avec les besoins et les programmes africains. Le pays semble aussi tenir à utiliser ses capacités technologiques et scientifiques pour imprimer un réel élan aux divers efforts de renouvellement de l'Afrique. Par conséquent, l'Afrique est une grande priorité des projets et programmes de recherche pour le développement de l'Afrique du Sud. En fait, ces projets peuvent appuyer des initiatives concrètes en cours. Dans certains cas, l'Afrique du Sud offre aussi un soutien pratique en hébergeant les secrétariats et les administrations centrales des programmes scientifiques et technologiques du NEPAD et de l'UA, et en fournissant des immeubles, des installations de communication et du personnel de soutien à ces programmes²⁷.

Par l'entremise de l'Union africaine (UA), l'Afrique du Sud a élaboré le Plan d'action consolidé de l'Afrique dans le domaine de la science et la technologie²⁸. Lancé en 2007, le plan réitère l'engagement du continent à agir collectivement dans le domaine de la science et la technologie, et marque le début d'un processus africain ciblé pour renforcer les capacités scientifiques et technologiques. Le plan insiste aussi sur le développement d'un système africain de recherche et d'innovation technologique fondé sur la création de programmes de renforcement des capacités et sur un réseau de centres d'excellence consacrés à la recherche et au développement.

Le Council for Scientific and Industrial Research (CSIR) a harmonisé ses activités avec les plans du NEPAD et de l'UA en matière de science et technologie, et participe à l'exécution de ces programmes ainsi qu'au Plan de travail du bureau central régional pour l'Afrique de l'Association mondiale des organisations de recherche industrielle et technologique (WAITRO) pour favoriser la collaboration entre les organismes de recherche et de technologie de l'Afrique. Bien que le conseil du CSIR décide de la répartition du financement du gouvernement, il est lié par les priorités fixées par le MST. En fait, le CSIR entretient une étroite relation avec le MST et respecte les orientations de son plan décennal. On s'inspire aussi des tendances extérieures telles que l'Examen des sciences et de la technologie de l'OCDE.

Le CSIR fait la promotion active de la recherche en collaboration, du transfert des connaissances et du développement du capital humain. Il met l'accent sur la recherche appliquée et les transferts de compétences techniques. Les répondants ont fait remarquer que malgré cette base de connaissances et cette capacité, de nombreuses demandes de pays africains portent sur de l'aide relative aux technologies en place plutôt que sur la recherche exploratoire. Dans de nombreux projets, les Sud-Africains agissent à titre d'experts-conseils, mais les projets ne sont pas conçus en fonction des Sud-Africains. Le personnel du CSIR comprend de nombreux scientifiques africains.

Le National Research Fund (NRF) a créé une nouvelle unité chargée de l'Afrique, étant donné le nombre croissant de pays africains avec lesquels il entretient des relations réciproques. Le NRF s'est employé à concevoir des systèmes et des processus pour gérer et faciliter ses interactions avec les États et les intervenants de l'Afrique. Le financement versé par le MST pour de telles activités de liaison scientifique internationale a doublé au cours des quelques dernières années. Cette expansion s'explique en partie par l'augmentation globale du financement de la recherche et du développement par le gouvernement, qui cherche à atteindre la cible qu'il s'est fixée, soit 1 % du PIB en 2008.

Les bénéficiaires prioritaires

On n'a désigné aucun bénéficiaire prioritaire, bien que les projets de recherche pour le développement de l'Afrique du Sud mettent l'accent sur l'Inde, le Brésil et les pays africains. Il

²⁷ Par exemple, le CSIR héberge le carrefour des biosciences de la SADC, qui relève du NEPAD, le bureau des sciences et de la technologie du NEPAD et le projet des écoles électroniques du NEPAD.

²⁸ Le *Plan d'action consolidé de l'Afrique dans le domaine de la science et la technologie* comprend les décisions de la première Conférence ministérielle africaine sur la science et la technologie, qui a eu lieu à Johannesburg en novembre 2003.

existe un important chevauchement entre l'aide au développement et les pays où l'Afrique du Sud a appuyé les efforts de démocratisation et de stabilisation (tels que la République démocratique du Congo, le Soudan et le Burundi). Toutefois, ce chevauchement est moins prononcé dans le cas de la recherche pour le développement²⁹. Malheureusement, il a été impossible d'obtenir l'accès à du matériel qui aurait permis une évaluation de l'ampleur de l'appui à la recherche pour le développement et de son profil; toutefois, il semblerait que la recherche pour le développement ne représente qu'une faible part de l'ensemble de l'aide au développement.

Les décaissements sectoriels

Le CSIR a participé à un grand nombre des programmes du NEPAD qui portent sur l'accès aux marchés et leur diversification, la paix et la sécurité, l'eau, l'énergie et les sciences des matériaux. Ces programmes du NEPAD sont étroitement coordonnés et intégrés avec ceux de l'Union africaine. Le Plan d'action consolidé de l'Afrique dans le domaine de la science et de la technologie, parrainé par l'Union africaine et le NEPAD, présente un aperçu d'un certain nombre de programmes et de projets phares en matière de recherche et de développement, qu'il reste à mettre en œuvre. Le gouvernement de l'Afrique du Sud, par l'entremise du CSIR et du MST, est intervenu dans ces programmes.

Les programmes sont organisés en grappes fondées sur leurs relations et leur possibilité de créer des réseaux interreliés d'établissements d'exécution. Les grappes sont les suivantes :

- biodiversité, biotechnologie et savoir autochtone;
- énergie, eau et désertification;
- sciences matérielles, fabrication, laser et technologies post-récoltes;
- technologies de l'information et de la communication, sciences spatiales et technologies;
- sciences mathématiques³⁰.

Les décaissements sur le plan géographique

Les partenariats de recherche pour le développement sont plus diversifiés sur le plan géographique au sein de l'Afrique et comprennent des partenariats à l'extérieur de du continent. Bien que les activités de recherche pour le développement de l'Afrique du Sud soient plus diversifiées sur le plan géographique que le travail traditionnel d'aide au développement, l'influence du NEPAD est considérable lorsqu'il s'agit de choisir où se déroulera une bonne partie de la recherche pour le développement en Afrique. Il semble qu'un fort pourcentage de la participation de l'Afrique du Sud à la recherche pour le développement en Afrique soit concentré dans la Communauté pour le développement de l'Afrique australe³¹, bien que, dans l'ensemble, les relations en matière de recherche pour le développement soient réparties sur l'ensemble du continent.

À l'extérieur de l'Afrique, les efforts de recherche pour le développement de l'Afrique du Sud se font en grande partie par l'entremise d'initiatives parrainées par l'IBSA ou de contributions aux programmes des Nations Unies ou d'autres organisations multilatérales. Au sein de l'initiative IBSA, le MST pilote les collaborations de l'Afrique du Sud en matière de science et de technologie. Le NRF est chargé de mettre en œuvre les projets et en fait le choix de concert avec des établissements indiens et brésiliens.

Les voies de décaissement

Le décaissement se fait directement par l'entremise du NRF ou du CSIR. Le MST affecte des fonds aux activités de recherche pour le développement dans ses affectations annuelles à ces organismes, mais il arrive que le MST finance lui-même directement des projets, surtout dans le cadre des relations gouvernementales bilatérales. Dans la plupart des cas, l'appui à la recherche pour le développement se fait dans le cadre des PE en place et est octroyé aux universités et aux organisations non gouvernementales des pays bénéficiaires (ou réalisés en collaboration).

²⁹ Entrevues avec des répondants du gouvernement, juillet 2007.

³⁰ On obtiendra davantage de détails sur ces grappes en téléchargeant le Plan d'action consolidé dans le domaine de la science et de la technologie à www.nepadst.org/doclibrary/pdfs/doc27_082005.pdf (en anglais seulement).

³¹ Données d'entrevue, juillet 2007.

6. Les liens internationaux dans l'aide au développement sud-africain

La création de partenariats internationaux sous le gouvernement de l'ANC est apparemment survenue durant les inondations de 2000, en Mozambique, lorsque l'Afrique du Sud a participé aux activités de secours. L'Afrique du Sud a reçu du cofinancement de bailleurs de fonds pour l'aider dans ce travail. Cette collaboration a ensuite été officialisée par l'entremise d'une modification à la loi régissant l'ARF, qui a permis à l'organisme d'accepter de l'argent de la part de bailleurs de fonds étrangers.

Le ministère des Affaires étrangères a apparemment été le premier à avoir recours à l'aide trilatérale; d'autres ministères ont petit à petit adopté cette méthode. En 2007, on avait conclu des partenariats trilatéraux avec les Pays-Bas, la Suisse, la Suède, la Norvège et la Belgique. Ces partenariats trilatéraux en matière d'aide au développement visent presque exclusivement des bénéficiaires africains. Par contre, les partenariats trilatéraux avec des institutions et organismes multilatéraux sont plutôt rares. En fait, l'Afrique du Sud explore toujours la possibilité d'agir comme prestataire d'aide au développement dans de telles situations.

Les intérêts sur le plan de la collaboration

Puisque les partenaires de l'Afrique du Sud dans le développement réduisent graduellement leurs engagements envers l'Afrique du Sud à mesure que le pays arrive de plus en plus à réduire la pauvreté et à équilibrer son budget, le ministère des Affaires étrangères tente de maintenir les niveaux de soutien pour la région en participant à des partenariats trilatéraux plutôt que de voir les fonds se tarir complètement. Par exemple, les demandes d'appui de la RDC sont supérieures à ce que peut fournir l'Afrique du Sud à elle seule. Par conséquent, l'Afrique du Sud s'est adressée à ses bailleurs de fonds traditionnels pour qu'ils s'associent avec elle en RDC.

L'Afrique du Sud voudrait jouer un plus grand rôle sur le continent, mais le pays ne veut pas se fixer des objectifs trop ambitieux, que ce soit sur le plan politique ou financier³². L'Afrique du Sud est aussi bien consciente que de nombreux pays africains ne lui font toujours pas confiance à titre de partenaire du développement. La conférence d'orientation de l'ANC, en juin 2007, a mis ces problèmes en relief et encouragé le milieu des affaires sud-africain à faire preuve de respect et de sens moral en exerçant ses activités en Afrique. Cette préoccupation s'étend à la formation proposée d'une agence de développement international sud-africain. La conférence a averti que sa mise en œuvre ne devrait pas susciter des perceptions négatives au sujet de l'Afrique du Sud comme puissance coloniale.

Des partenariats avec des partenaires de développement bien établis permettent toutefois à l'Afrique du Sud de désamorcer les préoccupations au sujet de son rôle à titre de partenaire du développement. Ce type de relations fait l'affaire tant de l'Afrique du Sud que de ses partenaires du développement. De nombreux partenaires du développement non africains sont intéressés à collaborer avec un partenaire africain sur le continent, tandis que l'Afrique du Sud profite de l'expertise que ses partenaires ont acquise au fil des ans dans la prestation d'aide au développement à l'Afrique.

Les méthodes de coopération

La coopération tripartite n'est régie par aucune politique ni aucun processus uniforme. Chaque ministère forge des partenariats trilatéraux sans vraiment se soucier de coordonner ses activités avec celles des autres ministères et organismes gouvernementaux. Ainsi, les seules sources vérifiables de données sur les initiatives trilatérales sont les partenaires bailleurs de fonds étrangers. Il est plus complexe d'évaluer les répercussions globales des dépenses au chapitre de l'aide au développement lorsque de multiples bailleurs de fonds sont en cause.

Pour appuyer l'officialisation des partenariats trilatéraux, le Trésor national a récemment créé une division spécialisée en matière d'aide trilatérale, qui devrait formuler des principes, des critères et des lignes directrices pour ce type de coopération. On a produit un projet d'accord

³² Données d'entrevue, juillet 2007.

qui fait actuellement l'objet de discussions avec un certain nombre de partenaires du développement. Jusqu'à ce que cet accord soit finalisé et mis en œuvre, la direction générale de la coopération au développement international du Trésor national sera le point de contact pour une telle coopération.

Les bailleurs de fonds partenaires reconnaissent que l'Afrique du Sud jouit d'avantages comparatifs (situation, culture, histoire, identité, acceptabilité) en Afrique et qu'elle partage la vision d'African Renaissance avec ses homologues africains. Toutefois, il n'y a que peu de coordination pratique entre les responsables de l'Afrique du Sud et ceux des bailleurs de fonds qui interviennent déjà dans le pays en cause. Dans le même ordre d'idées, les responsables de l'Afrique du Sud n'interviennent pas activement dans les efforts visant à accroître l'efficacité de l'aide au développement. Cette faible participation peut s'expliquer par le fait que l'Afrique du Sud ne veut pas être perçue comme un bailleur de fonds traditionnel.

Il peut être difficile de coordonner la coopération trilatérale. Les bailleurs de fonds partenaires ont aussi besoin de perfectionner les systèmes en place afin de pouvoir mieux tirer parti d'une telle coopération — particulièrement lorsqu'il s'agit d'acheminer des fonds d'un bailleur de fonds du Nord à un autre pour le même projet.

Les partenariats à l'échelon du bénéficiaire local

Dans la plupart des cas, la mise en œuvre de l'aide au développement se fait par l'entremise de partenariats avec des institutions locales et de concert avec des spécialistes techniques du gouvernement de l'Afrique du Sud. Des organisations des secteurs non gouvernemental et privé de l'Afrique du Sud sont parfois chargées de la mise en œuvre des projets. On fait souvent appel à du personnel local et à des fournitures achetées sur place, mais les sociétés sud-africaines fournissent habituellement des suppléants et se chargent de l'entretien du matériel. Dans presque tous les cas, les pays bénéficiaires n'ont pas vraiment la capacité d'assurer la coordination du développement, de sorte que l'aide au développement n'est pas nécessairement intégrée à la planification nationale chez les bénéficiaires.

7. Les liens internationaux dans la recherche pour le développement sud-africain

Bien que les partenariats d'aide au développement de l'Afrique du Sud soient concentrés presque exclusivement sur un petit nombre de pays africains bénéficiaires, les projets de recherche pour le développement affichent une bien plus grande diversité sur le plan géographique. En fait, l'Union européenne (UE) figure en bonne place dans les partenariats internationaux, comme en témoignent les contributions de l'Afrique du Sud aux programmes-cadres de science et technologie de l'UE ainsi que l'appui aux programmes-cadres et aux mesures de soutien de l'UE.

Plus précisément, l'Afrique du Sud a joué un rôle de premier plan dans l'implantation partout en Afrique du Science and Technology Europe Africa Project (ST-EAP) qui favorise la participation des organismes de recherche africains aux consortiums de recherche européen. Le CSIR est le principal organisme d'exécution du côté sud-africain, et l'un des deux seuls consortiums africains partenaires — l'autre étant l'Académie africaine des sciences.

Le ST-EAP, qui relève du 6^e Programme-cadre (FP6) de l'UE encourage l'espace européen de la recherche et appuie le Plan d'action consolidé de l'Afrique dans le domaine de la science et la technologie. Le programme de mise en œuvre du ST-EAP demande explicitement qu'on explore le cofinancement, ce qui mènera probablement à la participation d'autres ministères et organismes du gouvernement de l'Afrique du Sud.

Le Council for Scientific and Industrial Research (CSIR) agit à titre de point de mire régional pour l'Afrique de la World Association of Industrial and Technological Research Organisations (WAITRO), qui favorise l'interaction entre les chercheurs africains. La participation du CSIR à cette initiative est financée par le ministère des Sciences et de la Technologie (MST) et le gouvernement de la Malaisie. Le CSIR effectue aussi périodiquement des travaux à forfait en Afrique pour plusieurs institutions donatrices et organismes de développement étrangers. Dans certains cas, le CSIR agit à titre d'agence d'exécution des initiatives trilatérales en Afrique dans le cadre desquelles un pays africain s'est adressé à un bailleur de fonds pour obtenir de l'aide. Le bailleur de fonds retient ensuite les services du CSIR pour réaliser le projet.

Le National Research Fund (NRF) a forgé des partenariats trilatéraux avec le Royaume-Uni, la France et la Norvège. Le Royaume-Uni collabore avec l'Afrique du Sud pour lutter contre la fièvre aphteuse du bétail. La France est partenaire de l'Afrique du Sud et de l'Éthiopie dans le cadre d'un projet sur les lasers. Et la Norvège a signé un accord de recherche bilatéral avec l'Afrique du Sud pour appuyer l'enseignement supérieur et les universités régionales dans d'autres pays africains.

Il semble que la majorité des projets soient mis en œuvre grâce à des fonds de partenaires africains conjugués à l'expertise sud-africaine, ou cofinancés par des bailleurs de fonds et l'Afrique du Sud et faisant appel à l'expertise sud-africaine. Les partenariats sont habituellement conclus avec des départements universitaires et des organismes de recherche affiliés. Dans de nombreux projets à caractère africain, les partenariats s'en tiennent à ce niveau en raison de l'absence d'un organisme national de recherche scientifique et technologique homologue ou d'une structure nationale de recherche pour le développement.

Dans la plupart des cas, les partenaires bailleurs de fonds préfèrent demeurer discrets et permettre à l'Afrique du Sud de prendre en charge la mise en œuvre d'un projet. Cette façon de faire convient à l'Afrique du Sud puisque le pays ne tient pas à être considéré comme une extension des bailleurs de fonds et des organismes étrangers.

8. Conclusion

La nature actuelle de l'aide au développement de l'Afrique du Sud donne à croire qu'il y aurait beaucoup à faire pour améliorer le suivi et l'évaluation de cette aide. Actuellement, l'aide est fortement décentralisée à l'intérieur de l'appareil gouvernemental et ne saurait d'aucune façon être considérée comme un unique programme national d'aide au développement. Si l'on arrivait à la surveiller, la coordonner et la canaliser, on pourrait considérablement améliorer ses effets et son efficacité, et elle pourrait exercer une profonde influence sur le rôle joué par l'Afrique du Sud sur le continent ainsi que sur sa visibilité.

Les contributions d'aide au développement de l'Afrique du Sud, en pourcentage du RNB, sont déjà équivalentes à celles d'autres grands pays développés. Il semble toutefois certain, compte tenu des recommandations de la Conférence stratégique de l'ANC et de l'appui du Trésor national à une officialisation plus poussée de l'AD, que le rôle de l'Afrique du Sud à titre de partenaire du développement prendra rapidement de l'ampleur sous peu en ce qui a trait au volume, à la capacité et aux structures.

Le défi du pays est maintenant de gérer l'évolution de son aide au développement. L'Afrique du Sud doit chercher à atténuer certaines des perceptions et préoccupations négatives au sujet de ses motifs sur le continent, tout en mettant en avant ses objectifs plus altruistes de paix, de stabilité et de développement, ainsi que son programme axé davantage sur ses intérêts, notamment en tirant un effet de levier de ses engagements politiques et de ses intérêts commerciaux.

Bibliographie

- African Renaissance Fund (ARF), 2001, African Renaissance and International Co-operation Fund Act No. 51 of 2000, at: <http://www.gov.za/gazette/acts/2000/a51-00.pdf>
- African Renaissance Fund (ARF), 2005. African Renaissance and International Co-operation Fund Annual Financial Statements for Year Ended 31 March 2005, Pretoria
- African Renaissance Fund (ARF), 2006, African Renaissance and International Co-operation Fund Annual Report 2006, Pretoria. at: http://www.dfa.gov.za/department/report_2005-2006/african_renaissance.pdf
- African Renaissance Fund (ARF), 2006. African Renaissance and International Co-operation Fund Annual Financial Statements for Year Ended 31 March 2006, Pretoria
- African Renaissance Fund (ARF), 2007. African Renaissance and International Co-operation Fund Annual Report 2006-07, http://www.dfa.gov.za/department/report_2006-2007/arf%20report.pdf
- ANC National Policy Conference, 2007. Commission Reports and Draft Resolutions 04/ International Relations 2007. Available at: <http://www.anc.org.za/ancdocs/policy/2007/conference/index.html>
- Chahoud, Tatjana, 2007. "Talking of Rogue Aid: Mirror, Mirror on the Wall. Moises Naim and the New Donors". World Economy and Development in brief, Issue3/ May-June. Available at: www.wdev.eu
- Department of Foreign Affairs (DFA), 2006. Annual Report 2006 Part One, Pretoria, Available at: <http://www.dfa.gov.za>
- Department of Foreign Affairs (DFA), Establishment of the African Renaissance and International Co-operation Fund, Pretoria (Updated 13 February 2004), www.dfa.gov.za/foreign/Multilateral/profiles/arfund.htm
- Department of Foreign Affairs, 2000. Speech by Deputy Minister Aziz Pahad on the African Renaissance and International Cooperation Fund Bill in Parliament; 06 October 2000, <http://www.dfa.gov.za>
- Development Initiatives, 2006, Global Humanitarian Assistance. Development Initiatives, Discript Ltd: London
- Flatters, F. & Stern, M., 2006. SACU Revenue Sharing: Issues and Options. USAID: SEGA II, www.sega2.org.za/lib/download.php?doc_id=181%20&%20doc_url=181.doc
- Flatters, F. & Stern, M., 2005. Implementing the SACU Revenue-Sharing Formula: Customs Revenues. USAID: SEGA II, http://qed.econ.queensu.ca/faculty/flatters/writings/ff&ms_nt_sacu_rsf.pdf
- Food and Agricultural Organisation of the United Nations South Africa donates \$21.5 million to FOA and WFP. Available at: www.fao.org
- Human Sciences Research Council (HSRC), 2007. Human Sciences Research Council Overview. Available at: www.hsrc.ac.za/
- Humphries, P., 2007. International Policy. A Just World and a Better Africa is a Possibility. Available at: www.anc.org.za/ancdocs/policy/2007/discussion/int_relations.html
- Hurley, G., 2007. 'The New Landscape of Lenders and the World Bank. Healthy competition or another debt trap?', World Economy & Development In Brief, Issue 1/Jan-Feb, available at: (www.wdev.eu)

- Kirk, R. & Stern, M., 2003. The New Southern African Customs Union Agreement. World Bank: Africa Region Working Paper Series No.57 Available at: http://www.sarpn.org.za/documents/d0000447/P413_Customs_union.pdf
- Mahlangu, L., 2007. SA dedicates R388 million for multilateral African interventions. Available at: www.buanews.gov.za/view.php?ID=07022116151002&coll=buanew07
- Manning, R. Will “Emerging Donors” Change the Face of International Cooperation? Organisation for Economic Cooperation and Development (OECD). Available at: www.blackwell-synergy.com/doi/pdf/10.1111/j.1467-7679.2006.00330.x
- Mbeki, M., 1999. Issues in South Africa’s Foreign Policy. The African Renaissance, South African Yearbook of International Affairs, South African Institute of International Affairs (SAIIA), Johannesburg: Wits Press
- National Research Foundation (NRF) International Science Co-operation Grants. Available at: www.nrf.ac.za/services/isl/
- National Treasury (NT), 2007. Draft Framework. Co-operation in Africa. Between South Africa and Development Partners. Unpublished. National Treasury: Pretoria
- National Treasury (NT) Overview of the 2007 Budget. Available at: <http://www.treasury.gov.za/documents/budget/2007/review/chap1.pdf>
- National Treasury (NT), 2006. Department of Foreign Affairs Budget Vote 2006/07. Available at: http://www.polity.org.za/attachment.php?aa_id=2432
- National Treasury (NT), 2006. South Africa as a Partner in Africa. A Review of South Africa’s Development Assistance to Africa. Presentation to South African Institute for International Affairs workshop, December, 2006.
- OECD and Czech Republic Development Co-operation, 2007. New Orientations for Development Co-operation of the Czech Republic in the Context of the OECD. Available at: www.oecd.org
- Organisation for economic cooperation and development (OECD) and Turkish International Development Cooperation Development Agency (TIKA), 2006. The DAC, Emerging Donors and Scaled Up Global Aid. Available at: www.oecd.org/dataoecd/25/12/37823164.pdf
- Organisation for Economic Cooperation and Development (OECD), 2005. DAC Members Net Official Development Assistance in 2005. Available at: www.oecd.org
- Rehlichler, S., 2006. ‘The Unfinished Eastward Enlargement. Eastern Europe in development co-operation’, World Economy & Development In Brief, 1/Apr-May. Available at: www.wdev.eu
- Pfister, R., 2005. Apartheid South Africa and African States, from Pariah to Middle Power, 1961-1994. International Library of African Studies, no. 14. London: Tauris. Available at: www.wdev.eu
- South African Institute for International Affairs (SAIIA), 2007. Foreign Relations. In South African Yearbook of International Affairs 2006-2007. Johannesburg: Wits Press.
- South African Police Services (SAPS), 2007. Agreements and Memorandums of Understanding between the Republic of South Africa and Other Countries. Available at: <http://www.saps.gov.za>.
- South African Revenue Service (SARS), 2007. Average Exchange Rates for the Purposes of Income Tax. Available at: <http://www.sars.gov.za>

The Centre for Scientific and Industrial Research (CSIR), 2007. The Regional Research Alliance Available at: <http://www.csir.co.za>.

The Industrial Development Corporation (IDC), 2007. The IDC and NEPAD. Available at: <http://www.idc.co.za>

The New Partnership for Africa's Development (NEPAD), 2007. Nepad Science and Technology. Available at: <http://www.nepad.org.za>

UNDP Regional Workshop, 2007. Turkish Development Policy and Turkish International Development Co-operation Development Agency. Emerging Donors Initiative. Available at: <http://www.undp.org>

United Nations Development Programme (UNDP) Donor Commitments to South Africa. Available at: <http://www.undp.org>

United Nations Development Programme (UNDP), Humanitarian Donor Profiles Non DAC Donors. Available at: <http://www.undp.org>

World Economy and Development, 2007. "New Donors. Development Assistance a' la' chavez. Motives and Forms of Venezuela's Foreign Aid", in World Economy and Development in brief. Issue 2/Mar-Apr 2007. Available at: www.wdev.eu